

# MA SANTÉ EST UN DROIT !



**VOUS AVEZ LA PUMA, LA CMU-C, L'ACS OU L'AME ?  
MAIS ON REFUSE DE VOUS SOIGNER ?**

- Parlez-en à votre travailleur social
- Déposez une réclamation auprès du Défenseur des droits, de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) ou du Président du Conseil de l'Ordre concerné (médecin, infirmier, chirurgien-dentiste, etc.)

**REFUSER DE SOIGNER UNE PERSONNE EN RAISON DE SA SITUATION  
FINANCIÈRE OU DE SA PRÉCARITÉ EST ILLÉGAL !**

Merci aux structures de compléter cet encart avec les coordonnées du délégué du Défenseur des droits,  
du conciliateur CPAM et du Président du conseil de l'ordre territorialement compétent



**SIGNEZ-NOUS  
LE REFUS DE SOINS SUR**

[www.federationsolidarite.org](http://www.federationsolidarite.org)



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité